

**Rapporteur : Madame Anne-Florence BOURAT**

**OBJET : Partenariat avec le Centre social des Minimes relatif aux Ateliers de Découverte Educatifs (ADE) – Versement du solde**

*Dans le cadre de la mise en place de la réforme sur l'aménagement des rythmes de l'enfant et , par conséquent, de l'augmentation de la durée du temps périscolaire à la charge de la collectivité, des ateliers de découverte éducatifs viennent s'ajouter aux projets d'animation conduits habituellement dans le cadre des accueils municipaux.*

*Le Centre Social des Minimes a proposé à la collectivité de participer à la mise en place de ces différents temps en organisant des ateliers sur les écoles. Une convention a été signée pour la période d'octobre 2014 à juin 2015.*

*La demande de subvention spécifique est de 1698 € pour une année scolaire. 849 € ont été versés pour la période d'octobre à décembre 2014, il reste donc 849 € à verser pour la période de janvier à juin 2015.*

\* \* \* \* \*

**VU** la loi du 1er juillet 1901, relative au contrat d'association,

**VU** l'article L. 1611-4 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), relatif au contrôle des associations subventionnées,

**VU** la délibération du conseil municipal n°1 du 12 décembre 2013 approuvant le budget primitif pour 2014, dont les crédits inscrits aux comptes 6574,

**VU** le décret n°200-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 (relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations), et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, portant obligation de conclure une convention lorsque le montant de la subvention octroyée dépasse 23 000 €,

**VU** la délibération n° 10 du conseil municipal du 17 octobre 2013 relative à la convention pluriannuelle d'objectifs passée avec le Centre Social des Minimes pour l'année 2014,

**VU** la délibération n° 11 du conseil municipal du 26 mai 2014 relative à l'aménagement des rythmes scolaires,

**VU** la délibération n° 21 du conseil municipal du 15 octobre 2014 relative au partenariat avec le Centre Social des Minimes dans le cadre des Ateliers de Découverte Éducatifs,

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de compléter l'offre municipale par une offre associative dans un objectif de mixité et de participation de l'ensemble de la communauté éducative à la démarche du territoire,

**CONSIDERANT** que la commune de Châtellerault soutient les projets associatifs d'intérêt local sur son territoire,

**CONSIDERANT** que la commune se doit de contribuer à favoriser la mixité des publics dans les différents quartiers,

**CONSIDERANT** que les objectifs et les actions identifiés dans le projet de l'association rencontrent les objectifs de la commune,

**CONSIDERANT** la proposition financière et organisationnelle faite le 26 juin 2014,

**CONSIDERANT** les ateliers conduits par le Centre Social des Minimes de janvier à juin 2015,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

~ d'accorder le solde de la subvention spécifique au Centre Social des Minimes de 849 € pour les mois de janvier à juin 2015,

~ d'autoriser le maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette délibération,

Cette dépense sera imputée sur la ligne budgétaire fonction 20 nature 6574 service 5200.

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire

Par le Maire

Transmis à la sous-préfecture, le 24/12/2015

Publié au siège de la mairie, le 21/12/2015

n° 7646

Pour ampliation,

Pour le Maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER